



16ème législature

Question N° : 6783	De M. Jean-Philippe Nilor (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Martinique)	Question écrite
Ministère interrogé > Mer		Ministère attributaire > Mer et biodiversité
Rubrique >outre-mer	Tête d'analyse >Sécurité maritime - Entretien du balisage et construction d'un nouveau baliseur	Analyse > Sécurité maritime - Entretien du balisage et construction d'un nouveau baliseur.
Question publiée au JO le : 28/03/2023 Date de changement d'attribution : 02/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Philippe Nilor attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer sur le manque de moyens déployés s'agissant de la sécurité maritime en Martinique. Ce sujet revêt une utilité vitale s'agissant du quotidien des utilisateurs de la mer et au-delà. Le baliseur « Pointe d'enfer », censé assurer l'entretien de la signalisation maritime en Martinique, est hors service depuis avril 2022. Cette mise en arrêt forcée, compte tenu de son état de vétusté depuis 2018, compromet significativement la protection de l'île. Qui aurait pu prédire un tel niveau de délabrement ? Depuis la construction de ce navire en 1998, aucun contrôle d'usage, normalement préconisé tous les 5 à 10 ans, n'a été réalisé. Aujourd'hui, un plan de modernisation national de la flotte de l'armement est mis en place et les navires des territoires dits d'outre-mer en sont exclus. Trois mois ! C'est le délai qu'a obtenu la Corse, territoire insulaire comme le nôtre, pour un accord de construction d'un nouveau baliseur. Pour la Martinique, il aura fallu attendre 25 ans pour que notre navire entre enfin en arrêt technique et fasse l'objet de contrôles approfondis. La solution proposée est inacceptable : L'envoi d'un ancien navire de rattrapage incapable d'assurer la prise en charge de l'ensemble des bouées de la Martinique sans l'aide du navire guadeloupéen. Est-ce une nouvelle démonstration d'une considération à géographie variable de la France envers ses colonies ? Colonies qui, faut-il le rappeler, concourent aux trois quarts de son domaine maritime et en font la deuxième puissance maritime mondiale. A dimension particulière, mesures particulières ! Afin d'assurer le bon maintien des échanges maritimes humains et commerciaux et la sécurisation des enjeux environnementaux, économiques, sanitaires des territoires, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour la construction d'un nouveau baliseur océanique, capable d'intervenir sur l'ensemble de notre flotte d'armement des phares et balises, intégré au grand plan national de modernisation de la flotte dans les plus brefs délais.